

TRADITION

PROGRES



BLASON ~ BOUCLIER

evit hor bro

**Revue Semestrielle
du**

KOUN BREIZH - SOUVENIR BRETON

Savet e 1954

1^{er} Semestre 1967
Trimiriad Kentañ 1967

NIV 2

Prix : 3 F
Priz : 1 skoed.

les tombes étaient orientées non sud-nord mais est-ouest (télépède) selon la tradition chrétienne. Le matériel (calcaire du Quou) paraissait étranger au bassin de Rennes. Nous n'étions donc point en face d'un cimetière d'indigènes gallo-romains local, mais bien plutôt d'une nécropole d'édification plus récente, fondée par des chefs étrangers au haut pays gallo.

N'étions-nous pas précisément en présence des descendants des anciens compagnons de Waroch ? L'hypothèse d'une coïncidence avec le « récit légendaire » de la bataille fut sommairement écartée par l'archiviste M. Gauthier, lequel affirma péremptoirement que ces sépultures appartenaient à une époque postérieure, vraisemblablement « le début de l'époque carolingienne ». Il semble que l'intéressé se soit fondé sur de simples analogies avec certaines sépultures franques tardives découvertes ailleurs sur le territoire de la Francia. En France, en effet, il faut attendre le début du VIII^e siècle pour voir disparaître dans les nécropoles les anciennes croyances et coutumes barbares qui voulaient que le chef fût enterré seul en compagnie de ses armes préférées. Les fouilles systématiques opérées tout récemment dans la vaste nécropole mérovingienne de Curtli-sous-Burmand (4) (VI-VIII^e) démontrent que le mobilier barbare disparaît lentement et que seules les zones d'occupation tardives en sont exemptes. Le dernier scramasax mis à jour se situe près de la ligne identifiée comme remontant approximativement à la fin du VII^e siècle. Dans Therion VII^e siècle, toute trace de ceinture, plaque-boucle, etc., a disparu. De plus, l'orientation primitive sud-nord, d'origine païenne et mythologique n'est plus observée...

Mais, si ces observations trouvent aujourd'hui leur confirmation dans les pays d'occupation franque, de quel droit les étendre à la Bretagne qui en était précisément

exempte à pareille époque ? Que prouvent-elles, sinon que longtemps après l'occupation du sol de l'ancienne Gaule par les Francs, ces guerriers d'origine scandinave étaient restés fidèles aux coutumes et superstitions de leurs ancêtres ? que trois siècles après la conversion de Clovis, nombre d'entre eux n'étaient encore chrétiens que de nom ? La protohistoire des Francs en ces siècles obscurs, qu'a-t-elle de commun avec celle des Celtes et particulièrement des Bretons, dont nous savons aujourd'hui qu'ils étaient depuis plusieurs siècles déjà, convertis au christianisme ? Seule la forme de la construction funéraire (trèves, cippes, dallages de fond, couverture de plaques d'ardoise) apparente les tombes d'Alton à celles contemporaines de Curtli-sous-Burmand, à l'exclusion de tout signe trahissant la survivance de traditions solaires païennes (ornementation des tombes par exemple).

Il est dommage que la fouille des deux nécropoles n'ait pu être menée parallèlement sur un plan rigoureusement scientifique. Hélas ! l'éventrement au cours des siècles des tombes de La Boucxière a effacé à fleur de sol, interdit désormais toute étude comparative sérieuse. Ici nous sommes en présence d'un groupe de sépultures isolées et nous ne disposons d'aucun élément de comparaison antérieur ou postérieur auquel la soumettre. C'est assez dire combien demeurent sujettes à caution des conclusions « définitives » des archéologues breux. Aujourd'hui un de ces malheureux sarcophages, vidé de son occupant, gît oublié dans les caves du musée de Rennes. Nul ne s'avisera de l'en extraire...

M. D.

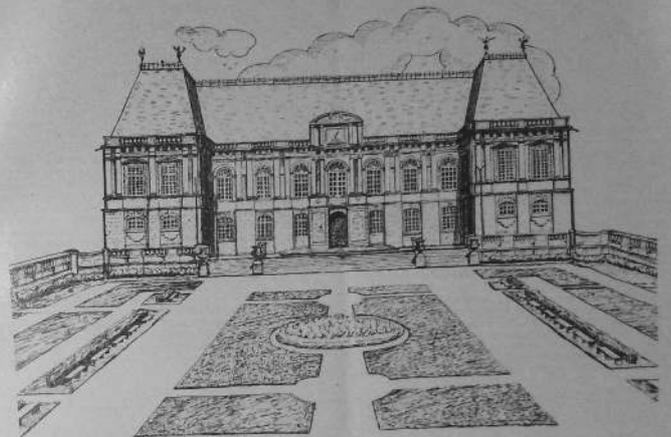
(4) Saône-et-Loire.



PRÉNOMS BRETONS
Demandez la liste à "C.A.R."
Comité d'Action Régionale

9, rue Kergariou - 29 - S OUMPER
(2 timbres-lettres pour frais)

"Radio Breizh"
Keleier - C'hoariva - Kan
Sonerezh - Skol...
d'ar sul, da 14 eur 03
ROAZHON - THOURIE, 423 m



LES ANCIENNES STATUES DU PALAIS DU PARLEMENT

« Lors de son érection », nous rapporte M. Nitche, dans son excellente monographie sur le palais de justice de Rennes (1), « les quatre angles de ce majestueux édifice furent embellis de fort belles statues, en plomb, de 4 à 5 pieds de haut, chacune perchée sur un piédestal surmonté d'une boule ; il y en avait six au Midi, trois sur chaque aile et quatre au Nord, deux à chaque coin. La première de ces figures tenait pour marque de sa dignité un bâton royal, la seconde une lance ; les autres étaient armées de dards, de massues ou de flèches ; elles représentaient les plus grands hommes qui avaient vécu en Bretagne et dont les noms célèbres ont passé jusqu'à nous. Le premier, celui qui tenait la droite sur l'édifice vers l'Occident était Salomon, roi de Bretagne ; le second, vers l'Occident était Jean de Bretagne par sa victoire sur Charles de Blois ; à leurs côtés et à leur suite étaient Bertrand du Guesclin, Jean de Rohan, Olivier du Clisson, le sire de Beaumanoir et autres au nombre de dix.

De ces vivantes illustrations du glorieux passé de la Bretagne, rien ne subsiste aujourd'hui et la massive et maussade façade qui défigure l'œuvre de Salomon de

Brosses, c'est aux néo-classiques et aux révolutionnaires français d'en répondre. Il n'est pas sans intérêt, en effet, d'évoquer dans quelles circonstances furent commis ces actes de vandalisme. Ils sont postérieurs de peu à la chute de la monarchie. Oubrons plutôt les registres du Conseil général du département d'Ille-et-Vilaine à la date du 24 octobre 1792. Nous y lisons :

« Vu le procès-verbal du citoyen Binet, architecte du 20 de ce mois, chargé par arrêté du Conseil général du département (2) du 21 septembre dernier, de donner par aperçu (sic) l'estimation des dépenses qu'occasionnerait l'enlèvement des statues et couvertures en plomb qui existent tant sur le ci-devant Palais que sur la Maison Commune, ainsi que des réparations qui pourraient en

(1) Nitche et d'Hautecourt, op. cit., pp. 10-11-12-13.

(2) Ce nouvel organisme s'appuyait alors dans la chapelle des députés de l'ancien Parlement de Bretagne dont la suppression avait été décidée par l'Assemblée nationale française.

régulier, par lequel il est apparu qu'on peut seulement enlever les douze statues en plomb et leurs piédestaux qui existent sur le ci-devant Palais et qui terminent la croupe de cet édifice que non seulement cet enlèvement ne nuira point à la solidité du bâtiment, mais même qu'il est de la prudence (sic) d'enlever ces statues, parce que n'étant retenues que par de faibles broches de fer que la rouille mine peu à peu, elles peuvent tomber de vétoes, comme l'expérience l'a déjà justifié et causer des accidents... Le Directeur du District de Rennes, après avoir entendu le procureur syndic, considérant que les statues de plomb et leurs piédestaux qui terminent l'édifice du ci-devant Palais ne sont d'aucune utilité, qu'elles peuvent causer par chute des accidents fâcheux, que l'enlèvement que le citoyen Binet propose d'en faire ne coûtera que 150 livres, tandis que les matériaux qui en proviendront peuvent produire 500 livres de plomb, qui, à raison de 250 livres le millier, donnera un produit de 1375 L., il est d'avis que les douze statues en plomb et leurs piédestaux soient enlevés et que les travaux et réparations que cet enlèvement occasionnera soient mis en adjudication au rabais, que le coût de cet adjudication soit pris sur le prix de la vente du plomb, en eventuel que le département se porte d'ordonner... »

L'adjudication eut lieu le 4 janvier 1793 et le citoyen Brivelet, couvreur, se chargea d'enlever les statues moyennant le prix de 540 livres et de terminer l'ouvrage dans un délai de quinze jours après l'approbation du Département. Finalement le Directeur refusa la proposition du citoyen Brivelet et traita avec le sieur Durocher, maître-couvreur, pour 157 livres 10 sols. Les statues furent des-

pendues le 18 février 1793 et déposées dans le magasin de Saint-Georges. Elles fournirent 3044 livres de plomb et 4434 de fer.

Ce n'est que bien plus tard, vers la fin du sixième siècle, que l'on s'avisa d'ornez le faîtage du nouveau Palais National de glorieuses figurations angéliques, embouchant très républicainement la trompette de la renommée. Nous ne discuterons pas de l'effet décoratif de ces victorieuses statues, dignes de figurer au fronton néoclassique d'une préfecture de province, et nous laissons aux disciples de Carpeaux le soin d'en dissertar savamment. Observons toutefois que loin de répondre à l'ancienne tradition baroque du faîtage, elles visent seulement à distinguer les arêtes. C'est assez dire qu'elles ne représentent nullement aux intentions des constructeurs primitifs de l'ancienne façade Louis XIII, cette façade qui — en de récents travaux étrangers viennent de le souligner — se distinguait du reste de l'édifice par son aspect beaucoup moins sévère, cette façade qui fut entièrement détruite à la fin du XVIII^e siècle par la suppression de ses statues escalier à double rampe, dans le goût du baroque italien, qui l'ornait en son centre.

Il ne parait point que l'édification, puis la suppression des statues monumentales érigées sous la hégémonie de Juillet — disparues à leur tour il y a quelques années dans le plus complet mystère — soient venues combler cette faute de goût, qui constitue de plus, ne l'oublions point, un attentat permanent à l'honneur de la Bretagne.

MAB AR CHOAD.

En Bretagne
Chefs-d'œuvre en péril
et sites à l'abandon

LA CHAPELLE SAINT-GILDAS
DE CARNOET

A une douzaine de kilomètres environ à l'ouest du bourg de Callac, à la limite des départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, sur la route conduisant du village de Carnoet (C.-du-N.) aux lisières occidentales de la forêt de Frenau, se découvre, dans un site admirable, l'ancienne chapelle Saint-Gildas.

C'est une fondation seigneuriale dont l'érection remonte aux premières années du XIII^e siècle. A proximité, les premiers barons de Rostrenen avaient édifié une forteresse dont l'emplacement, marqué par une enclosure en terre, est encore visible aujourd'hui.

Le chœur de l'édifice fut construit à l'initiative de Jean de Quelenec, vicomte du Faou (mort en 1553), héritier

des puissants seigneurs du Pont et de Rostrenen. Le collatéral nord communique avec la nef par cinq arcades octogonales. L'abside polygonale à trois pans abrite des fenêtres ouvragées, surmontées de fort beaux gables à nous multiples. Nous sommes ici en présence d'un chef-d'œuvre de l'atelier de Philippe de Beaumanoir et plusieurs exemples de cette architecture flamboyante se rencontrent dans la région voisine du Trégor. Une petite tour carrée, au bas de la nef, encastrée d'une balustrade, supporte une flèche octogonale en granit d'édification postérieure. Elle porte la date de 1757.

Le mobilier de ce sanctuaire, autrefois très riche, a beaucoup souffert. Les anciennes verrières de l'abside (XV^e s.) représentant des scènes de la vie de saint Gildas,



ont été détruites sans être remplacées. Dans l'aile nord, on dénombre les restes — très incomplets — de la balustrade de l'ancien jubé (XV^e s.) (légende de saint Gildas). Ici, naguère, on conservait l'ancien reliquaire de saint Gildas, ainsi que quelques statues anciennes. Mais d'innombrables vols ont été commis récemment. Cette chapelle isolée dans un site accidenté et boisé, qui dépendait avant la Révolution de l'ancien évêché de Cornouaille, a servi pendant la dernière guerre de dépôt d'armes pour un réseau local de résistance. Depuis lors, elle n'est plus close. Intérieurement elle se trouve dans un état de délabrement extrême. Dans la nef on y découvre encore un sarcophage de pierre, de l'époque mérovingienne, lequel a été classé monument historique. On y vénérait autrefois le chef du fondateur de l'abbaye de Rhuy. Le saint était représenté naguère contre les murs de dents et contre la nef. Ses parolons traditionnels, le dimanche de la Sainte Trinité et le premier dimanche de septembre ont été maintenus, mais ils ne sont plus guère fréquentés. Les restaurations paroissiales, très modiques, ne permettent guère d'ériger de lourdes dépenses. Petite commune rurale qui se dépeuple, Carnoet doit cependant faire face à de lourdes charges (routes, électrifications, entretien de l'église paroissiale et du presbytère, etc.) si elle veut survivre.

Diverses démarches ont été entreprises en vue d'amorcer le sauvetage de la chapelle et de son site. Aucune n'a encore été couronnée de succès. La chapelle de Saint-Gildas est-elle vouée à la ruine ?



BUHEZ
"KOUN BREIZH"

LA VIE
DU "KOUN"

25 juin 1967 : LA CÉRÉMONIE DE SAINT-CONGARD

Au printemps de 649, quatre ans après la défaite à Ballon de Charles le Chauve, les évêques francs de Bretagne étaient invités par Nominé à comparaître devant un synode pour se justifier des graves accusations portées contre eux. Les intéressés ayant reconnu la matérialité de leurs fautes, le chef fit prononcer leur déposition et procéda à leur remplacement par des ecclésiastiques bretons de son choix. Ainsi se trouva assise pendant près de trois siècles l'autonomie politique de l'Eglise de Bretagne.

Fidèle à sa mission, le Souvenir Breton a décidé de commémorer cet anniversaire par l'apposition solennelle d'une stèle. Cette stèle, œuvre de notre président fondateur, le sculpteur Raphaël Jullou, a été inaugurée le dimanche 25 juin 1967, à 11 heures, au village de Coatleu de Saint-Congard (Morihan), en présence du maire de la localité et des représentants des églises bretonnes. Elle est rédigée comme suit :

ICI A COATLEU, ANCIENNE DEMEURE DU ROI DES BRETONS NOMINÉ (†851), SYNODE DE L'EGLISE DE BRETAGNE, CREATION DU SIEGE PRIMAIAL DE DOL ET D'EVÊCHES BRETONS. 849. DALC'HOMP SONN !

La plaque, qui était recouverte du drapeau blanc et noir de la Bretagne, et au pied de laquelle furent déposés une gerbe de fleurs et trois cierges, fut bénite par le Père Patrick Gérard, recteur de la paroisse orthodoxe Irois-Varis de Rennes, en présence du R. P. Chardonnet, o.m.i., de l'abbé Lenormand, représentant le recteur de la paroisse de M. Ayoul, maire de Saint-Congard, des membres du conseil municipal et des représentants des principaux organismes culturels bretons. Dans l'assistance, on remarquait en particulier M. Aldrig Russion, archevêque du Collège des Bards, et M. M. Le Berre, secrétaire du Comité du Souvenir de Coatleu.

La litanie des saints bretons fut récitée en langue bretonne, ainsi que le chant "Da feiz bon tadow kozh". M. Michel Duval, secrétaire du "Koun", rappela longuement l'importance de cet événement dans l'histoire de la Bretagne. Il évoqua aussi la figure de saint Congard, ce moine originaire de Constantinople qui devait trouver la mort à Jérusalem au début du VIII^e siècle, après un séjour chez les Celtes de Petite et de Grande Bretagne. Après le chant du "Bro Gosh", la petite assistance composée en partie de gens du pays, se rendit à la chapelle voisine de Notre-Dame-de-Lorette où une prière en commun fut récitée, en communion d'esprit avec la Souverain Pontife. De là, le petit groupe se rendit à la mairie de Saint-Congard, où un vin d'honneur fut servi à notre Comité.

Nous tenons à exprimer ici publiquement notre reconnaissance à la municipalité, pour l'accueil sympathique qu'elle a bien voulu réserver à notre petite délégation.

BAINS. DEVEZH AR VRO. 1967. PROJETS POUR 1968

A Bains-sur-Oust, sur le Champ de bataille, à 15 h, le secrétaire de notre Comité a pris la parole invitant tous nos compatriotes à faire parvenir leur obole à la souscription nationale ouverte par le Souvenir Breton. Il a annoncé la publication prochaine du second éditorial de "Skoad", il a fait part enfin à l'assistance des projets du Souvenir Breton pour 1968 :

1^{er} Erection à Couëron (Loire-Atlantique) d'une stèle commémorative de la mort du dernier de nos ducs François II de Bretagne (1488), sur une des maisons du bourg, en présence des autorités locales.

2^e Commémoration à Nantes du souvenir de la victoire d'Alain Barbetorte sur les Normands (937). Ces manifestations seront annoncées en temps utile dans la presse.

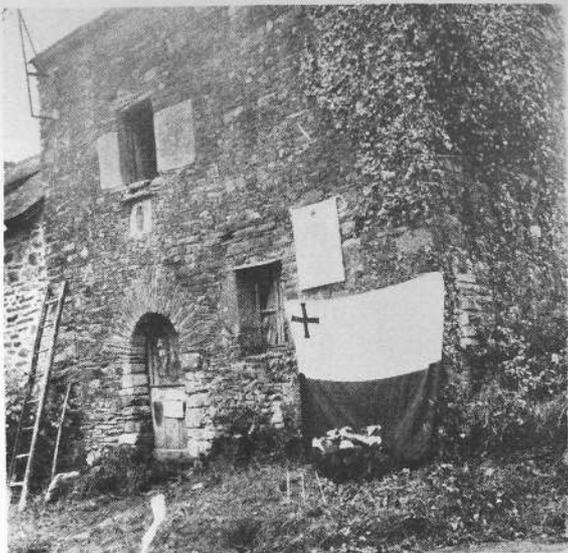
Au soir de la Devezh ar Vro, qui cette année a revêtu, grâce au concours de tous les Bretons, un éclat particulier, une gerbe de fleurs a été déposée par le secrétaire du "Koun Breizh" au pied de la statue de Nominé, au bourg de Bains, dans la plus stricte intimité.

28 juillet 1967 : SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Cette année, comme les années précédentes, une messe sera célébrée à 18 heures, sur l'emplacement du Champ de bataille, par l'abbé Berhaut, avec la participation du clergé local. Nous tenons à remercier tout particulièrement le curé doyen de Saint-Aubin-du-Cormier pour la fidélité de son geste, à laquelle tous les Bretons seront sensibles.

20 août 1967 : PAIMPONT

A l'occasion des fêtes du Gorsedd, le Souvenir Breton organise le dimanche 20 août, de 10 à 18 heures, dans les locaux de l'hôtel de ville (ancienne abbaye), une exposition bilingue de livres d'histoire de Bretagne. Cette exposition sera suivie de l'assemblée générale annuelle du Souvenir Breton, en présence du délégué de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne.



Saint-Congard. La plaque de Coatleu (Cliché « Ouest-France ».)
Cérémonie du 25 juin 1967

COMBOURG, 1968. CÉRÉMONIES DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE CHATEAUBRIANT

Une participation du Souvenir Breton à ces cérémonies est envisagée. Nous rappelons qu'elles sont placées sous l'égide de M. le Président de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne.

UNE ŒUVRE INSIGNE DE FIDÉLITÉ BRETONNE : LA RESTAURATION DU CULTE DE NOTRE-DAME DES DONNS EN TREILLÈRES (Diocèse de Nantes)

À Treillères au soir du 2 février 1967, en présence d'un grand concours de paroissiens et d'amis des arts, a été célébrée, dans le sanctuaire de Notre-Dame-des-

Miracle, Notre-Dame des Donns règne désormais, ressuscitée grâce à un artiste et à des mains charitables dans le décor du temps : au fond de la chapelle un drap d'hermines, en haut, au-dessus de la Vierge, dont le chef voilé est coiffé de la couronne ducale, les armes de l'Etat breton du XV^e siècle, en bas sculptées sur bois les élégantes armes de Treillères : les clefs d'argent témoignent que cette paroisse fut du domaine des évêques de Nantes.

La statue, de 65 cm de hauteur, est en pierre, mais les parties découvertes — les mains, le sein, les visages de la mère et de l'enfant — sont de marbre. Le visage respire de jeunesse et de souveraine dignité.

Bretons, qui remontez de Nantes à Rennes, ne manquez pas de vous arrêter à Treillères dans ce sanctuaire restauré par les mains pieuses du Souvenir. Les oboles sont recueillies au presbytère.



" EMGLEV AN TIEGEZHIOÙ "

30, leurgêr al Lisoù — 35-ROAZHON

(Kuzul ar Brezhoneg)

KENSTRIVADEGOU TRESAR

" Ar Vrezhoneg o tont da Arvorig "

ment ar paper : 21x27.

Lakaat ur skrid istor e traoñ an dresadenn.

Kas an tressadennoù da "E.A.T."

30, leurgêr al Lisoù, 35-ROAZHON

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE BRETAGNE

Quimper (5-7 septembre 1966)

Dons, brillamment illuminé, la bénédiction de l'ancienne statue de la Vierge, magnifiquement restaurée par les soins de notre président fondateur, le sculpteur Raphig Tullou.

BRETONS, SOUVENEZ-VOUS : 1472. Notre duc François II a 39 ans. L'unique enfant né de sa première union est mort en bas âge : deux fils et une fille lui sont nés de son concubinage, mais la Bretagne ne saurait tolérer que soient appelés à la succession du trône ducal des enfants illégitimes. C'est alors que notre duc, accompagné de sa seconde femme Marguerite de Foix, vient à Treillères supplier la Vierge de leur accorder la postérité que le Ciel jusqu'ici leur a refusée. Longtemps l'intercession de la Vierge se fait attendue. Mais voici que trois ans plus tard meurt la favorite. Bientôt après les vœux du duc sont exaucés : le 25 janvier 1477 naît au château de Nantes l'héritière tant attendue : ANNE, notre dernière duchesse. Anne qu'un destin tragique devait faire monter sur le trône de France.

Depuis bien des années l'ancien sanctuaire, pillé à la Révolution, tombait en ruines. Miracle, le voici restauré.

Le 5 septembre, à 15 h 30, dans une salle de la Bibliothèque municipale, s'est déroulé, en présence de M. Goraguer, premier adjoint à la municipalité, la séance inaugurale du congrès annuel de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne. Au bureau avaient pris place, de part et d'autre du représentant de la ville, M. le professeur J. Breton de la Vergée, de la faculté de droit de Rennes, et le M. le chanoine Nédélec, président de la Société Archéologique du Finistère. Dans l'assistance, nous avons relevé la présence de M. Charpy, archiviste du Finistère, M. Fouquet du Haut-Jussé, ancien président, M. Quiniou, conservateur des musées de Quimper, MM. Lachaud et Le Bihan, de la Société des Amis du Vieux Quimper, M. Bernard de Parades et les représentants des principales sociétés savantes de Bretagne.

Après l'allocution de bienvenue de M. Goraguer, lequel présenta les excuses du maire M. Thépot, le nouveau président de la S.H.B., M. Breton de la Vergée, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, re-

mercis M. Charpy pour la part prépondérante qu'il avait prise dans l'organisation du congrès, puis adressa ses félicitations à la municipalité et au chanoine Nédelec, devenu enfin le témoignage de sa respectueuse déférence au président honoraire. Poquet du Baul-Jasé, cofondateur avec le regretté Roger Grand de la Fédération dont il assumait pendant tant d'années la direction effective. Puis M. Boyton donna la parole au chanoine Nédelec, lequel retraça devant les congressistes, les principales étapes du développement de la cité du roi. Gradon ; il évoqua l'émigration bretonne du VI^e siècle, rappelant quelle apparition dans la vie des évêques armantinois des persévérations qui aboutirent à faire table rase du passé gallo-romain. Les nouveaux arrivants firent choix du confluent de l'Orlé, du Steir et du front et l'entourèrent de remparts. De siècle en siècle nous voyons croître la ville, les principales étapes se situant au XIII^e siècle (première cathédrale romane) au XV^e siècle (construction de la cathédrale gothique sous l'évêque de Bertinil de Rosmadec), restauration de la cité après les ruines causées par les guerres de Succession. Au XVI^e siècle, Quimper devient le siège d'un évêché et c'est l'émancipation de l'histoire civile à l'égard de l'autorité ecclésiastique qui s'opéra pacifiquement, jusqu'à la Révolution.

Parmi les communications qu'il nous fut donné d'entendre à ce congrès retonons celle de M. René Daniel, vice-président de la Société Archéologique du Finistère, sur les arrestations d'ecclésiastiques après l'arrestation dans le département qui projette une lumière sinistre sur cette période trouble du Directoire ; celle de M. Ch. A. Cardot, assistant à la faculté de droit de Clermont-Ferrand, sur la prise en l'illet-Villain sous la monarchie de Juillet ; celle de M. Couffon, président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, accompagnée de projections, sur les chefs-d'œuvre de la statuaire bretonne.

Deux excursions réunirent les congressistes. La première les conduisit aux environs immédiats de Quimper (visite de l'église Loemaria et du château de Lanniron, ancienne résidence des évêques de Quimper). La seconde, le lendemain mercredi 7 septembre, qui comporta la visite du musée biscaïen à Pont-Abbé, celle du château voisin de Kernuz, propriété de la famille du châtelain, celle de l'église de Lactudy, de la chapelle de Plonivel en Plouhannic. Après le déjeuner au manoir de Kerluz, les participants se rendirent au musée préhistorique de Penmarc'h, puis à Notre-Dame de Tronçen, ils s'arrêtèrent sur les ruines de la chapelle de Langouis et terminèrent la soirée au château de dou en Plovan et terminèrent la soirée au château de la Coudraie en Trémoz, où une aimable réception leur fut réservée par le propriétaire. Un vœu fut émis par le président pour la protection de notre patrimoine religieux, des félicitations adressées aux mouvements bretons, des félicitations adressées aux efforts courageux de restauration ; une motion fut enfin votée à l'unanimité pour obtenir le retour dans le Finistère des trésors bretons déposés au musée préhistorique de Saint-Germain-laye où ils sont voués à l'oubli depuis la donation de l'ancien propriétaire du château de Kernuz, qui les avait patiemment réunis au cours du siècle dernier.

M. D.

33 années d'enseignement de la LANGUE BRETONNE Skol "OBER"

COURS PAR CORRESPONDANCE 30, rue V. Hugo, 29 S - DOUARENNEZ

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE RENNES

(31 mars - 6 avril 1966)

MÉTHODES DE TRAVAIL D'ALBERT LE GRAND, HAGIOGRAPHE BRETON

(Communication de Mlle Dominique CONDUCHÉ, professeur agrégé.)

Né vers 1590, Albert le Grand fit ses études au couvent de Morlaix. On note successivement sa présence dans les couvents dominicains de Rennes en 1622, de Morlaix en 1627, Dinan en 1632, Nantes de 1633 à 1640. A Rennes, en 1640, il était institué père du conseil par le chapitre de la congrégation gallicane. Il mourut cette année-là. Il avait par conséquent parcouru toute la Bretagne.

Son recueil les Vies de saints de la Bretagne armoricaine, publié pour la première fois en 1838, présente quelques légendes dont les textes latins sont difficilement perdus, en sorte que, comme le fait remarquer l'abbé Duine, « les érudits en sont réduits parfois à consulter ce corpus » (3).

L'hagiographe n'a point l'intention de faire œuvre d'historien, il nous en avertit dans sa préface : « La fin que je propose n'est autre que l'honneur de Dieu, la gloire de ses saints, votre utilité et édification et la confusion des ennemis de l'Eglise. Vous y pourrez trouver des modèles de sainteté pour former vos actions de votre état et condition que vous soyez... Et le Père d'entendre la lecture de ce livre... aux athées, aux libertins, aux indifférents, aux hérétiques et à ces siffians qui, méprisant la puissance de Dieu au pied de leurs cervesses mal timbrées, se moquent des merveilles qu'il a opérées par ses serviteurs ne croyant rien de ce qui passe la cime de leurs faibles entendements », ce qui, passe la cime de leurs faibles entendements », ce qui lui permet de ne pas trahir, nous dit-il, ces « esprits critiques et envieux qui trouvent à tordre sur un mot ».

Le fait que la compilation de ce dominicain soit notre seule source pour quelques-uns des vies qu'il rapporte ne nous empêche pas de savoir dans quelles limites on peut se fier en lui. Après chaque biographie, il cite ses sources. Certaines nous ont été conservées. Il est donc possible de savoir jusqu'à quel point il leur a été fidèle d'apprécier aussi, à travers ces sources, quelle pouvait bien être la valeur de celles qui nous sont demeurées inconnues.

De nombreuses notes manuscrites d'Albert le Grand nous ont été conservées (2) et dans certains cas, comme nous en avons eu connaissance, ces sources nous sont bien connues. Que le frère Albert se soit laissé emporter par son patriotisme, ceci est indéniable dans plusieurs cas :

Prenez par exemple la vie de saint Dominique de Guzman (4 août). L'hagiographe ne craint pas de démentir l'ascendance bretonne et royale du saint. Un des fils du roi Hoël le Grand, poursuivait les Wisigoths jusqu'en Espagne, y aurait épousé « une fille des Guzman, ancêtres de Dominique, dont serait issue une descendance nombreuse et illustre à laquelle le frère se complait à attribuer des armures brillantes et diverses ».

Plus loin, Albert le Grand se fait l'écho de la légende accablée par le Père Jean de Sainte-Marie et le bienheureux Alain de la Roche, selon laquelle le saint fondateur tiendrait aux princes bretons tant par son père que par sa mère, qu'enlevé d'Angleterre par des pirates, son vaisseau aurait fait naufrage sur les côtes de Bretagne et qu'il aurait mis à profit cette aventure pour rendre visite à Rennes au duc son parent.

Il ne faut mieux nous rendre compte des méthodes de travail d'Albert le Grand, prenons l'exemple d'un saint breton : saint Aubin. Cette vie nous est assez connue à travers les textes de Fortunat et de Grégoire de Tours. Albert le Grand se borne à transcrire ces écritures. Or la B.M. de Rennes conserve les notes manuscrites prises par l'hagiographe en vue de cette vie. Les textes de cette vie sont décourants. Frère Albert le maître d'une maison noble et ancienne de Basse-Bretagne, la famille de Spine-Fort, blasonnant « un bouclier d'or et de gueules de quatorze pièces », Amantissime dont la source est dans Du Paz en son histoire généalogique des marquis d'Epunay, exalte, on le voit, à la hauteur d'une histoire véritable. Le reste de la vie, décomposable en trois points principaux, peut se retrouver dans Fortunat. Seules de menues différences peuvent être relevées : intervention au sujet du sacroscapulaire d'Ethiérie que l'hagiographe place après et non avant la visite du saint au roi Childbert, divergence relative à la présence de saint Melaine au concile d'Orléans. Frère Albert cite le III^e concile alors qu'il s'agit en réalité du IV^e ; tendance enfin à transposer au VI^e siècle les problèmes du XVII^e : à entendre frère Albert, ce concile aurait eu pour but la réformation de l'Eglise gallicane et le saint s'y serait distingué par son grand zèle pour la défense de la liberté ecclésiastique. Une fois connues les sources auxquelles a puisé le dominicain, il est facile de conclure que, même s'il les interprète à sa façon, il ne les traitait point en ce sens qu'il n'invalide aucun événement de nature à accréditer en Bretagne une croyance nouvelle. Son seul dessein est d'éclairer la vie de son personnage à la lueur de sources antiques, qu'il sente de saisir tant bien que mal.

Conservant les notes qu'il a extraites de l'histoire de Jean Bourdigne relatives à la fondation de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers il cite le miracle du sauvetage de Guérande assaillie par les Normands qu'il a retrouvé dans Alain Bouchard, manifestement heureux de découvrir une marque de sollicitude de ce saint à l'égard des Bretons (5). Nous sommes ici en présence d'une compilation habile. Le religieux cherche à acclimater dans sa province un saint d'origine étrangère. Il se borne, comme Du Paz, à lui restituer une place dans l'histoire généalogique de la Bretagne (4). L'œuvre est cotée en quatre-vingt-cinq volumes. Chacun des points cotés ci-dessus est cité avec des références exactes. Il est possible, dans de telles conditions, de réunir les éléments qui ont permis à l'hagiographe de mener à bien cette reconstitution baroque.

Nous sommes également en possession des sources auxquelles le frère Albert a puisé pour la confection de sa vie des saints martyrs saints Donatien et Rogatien. La biographie de ces concesseurs de la foi est d'ailleurs entièrement extraite des récits bien connus de Socrate et des Acta Sanctorum. Les seuls suppléments ajoutés par l'auteur concernent leur sépulture et la destinée de leurs reliques : il les a puisés dans d'autres sources

(indépendantes du manuscrit cité dans ses notes et qu'il est aisé de retrouver à la lumière des indications marginales).

Nous ne connaissons pas de vie ancienne de saint Felix, évêque de Nantes. Pourtant Albert le Grand se donne la peine d'en écrire une. Il passe tour à tour dans Fortunat, Surtis, Grégoire de Tours, voire ici encore dans l'histoire manuscrite de J. Bridon ar de Lauthérière. Il explique aussi les anciens légendaires de l'église de Nantes. Ici encore, frère Albert s'abstient de critiquer les sources auxquelles il a recours, du moins les mentionne-t-il honnêtement. En ceci il diffère de son contemporain Guy Autret de Mairin, auteur des vies de saint Hieuzy, saint Samson, saint Heiler, etc., lequel ne se met guère au peine de citer ses références.

Comme lui cependant Albert le Grand n'a dédaigné ni les traditions locales, ni les vieux manuscrits (hymnes, antennes, miscels), se bornant le plus souvent à en réunir plusieurs.

La vie de saint Riok, par exemple, est extraite des anciens manuscrits des églises abbatiales de Landevennec et de Daoulas en Coraouaille. Parmi les autres sources le frère cite « un vieil livre réservé en l'église paroissiale de Plouventer, diocèse de Leon, une vieille chronique de Bretagne anonyme », enfin « les Mémoires et recherches de l'Evêché de Leon par noble et d. Messire Yves Le Grand, chanoine de St Paul, premier aumônier et conseiller du duc François II, recteur de Plouventer, l'an 1472 ». « A moi communiquées », nous dit-il, « par feu Escuyer Vincent le Grand mon oncle paternel, sieur de Kerrecas, conseiller du Roy et seigneur de Carhaix ». Le frère fait donc appel à des sources familiales qu'il prend la peine de recouper lui-même.

Pour ses recherches, le frère eut toutes les facilités désirables. En 1628, le Père Noël des Landes, vicaire du ministre général de l'ordre pour la Congrégation gallicane, lui écrivait en ces termes : « Espérant que votre travail sera utile à ceux qui viendront après nous, non seulement nous vous permettrons de parcourir en Bretagne les lieux où vous croirez pouvoir trouver à apprendre quelque fait ou éclaircir quelque doute, mais nous vous y exhortons paternellement, ou plutôt, en vue du mérite de sainte obéissance, nous vous pressons d'y aller ce que vous jugerez utile à la gloire du Dieu Tout-Puissant et au bien de l'Eglise Catholique ».

Le R. Père dominicain représente donc bien la tradition telle qu'on pouvait entendre la saisir au début du XVII^e siècle. Il n'a pas cherché à la transformer, ni à tout soumettre aux lois de la raison sainte qu'il nous le déclare lui-même :

« Vous remarquerez aussi que là où l'histoire semble accablée et de peu de foi, toutefois appuyée de la tradition immémoriale, je produis les raisons de fait et d'autre et laisse la chose indécise. Même, quand il se rencontre des opinions contraires, entre les auteurs, si ce ne sont des opinions notoirement manifestes, je ne m'arrête pas à les accabler parce que ce serait un travail de longue haleine et de peu d'utilité, non plus aussi à soutenir les uns et réfuter les autres, mais j'en laisse la décision au judicieux lecteur, et ce d'autant que ce n'est pas ici une dispute de controverse, mais une simple Hystoire, ennemie de toute obscurité ; d'ailleurs que je ne veux blesser la vénérable antiquité. »

(1) A. Le Grand, op. cit., t. I, p. 297, p. 48.

(2) A. Bourdault, « Le Pape Alphonse du Paz et l'histoire genealogique de la Bretagne » in Mém. Soc. Arch. Nantes Lettre-XX, 1921, p. 67 et 68.

On peut dire d'Albert le Grand, à tout aussi juste titre, ce que disait de ses sources l'abbé Duine :

« Ce n'était pas un historien, au sens moderne du mot, mais un curieux d'histoire et un fureteur de chroniques. Comme cet érudit a vu des documents qui ont péri et qu'il traduisait soigneusement les textes, en citant son auteur et sa source, il est d'une lecture nécessaire. »

Quels sont, en dehors des martyrologues, hagiographies, légendaires et autres manuscrits, les auteurs que cite Albert le Grand ? Fortunat et Gregoire de Tours qui sont bien connus, Vincent de Beauvais, Barrois, Surin, Pierre de Natalibus, érudits des XIV^e et XV^e siècles dont les sommes historiographiques comptent encore parmi nos principales sources en la matière. Des historiens bretons ou angevins tels qu'Alain Bouchard, Pierre de Bueil, au sujet duquel nous avons cité l'appréciation de l'abbé Duine, Jean Bourdige, enfin des contemporains de l'auteur ou ses aînés, en particulier Jean Chenu, le R.P. du Par et Bertrand d'Argence. Ces sources sont avouables et présentent d'autant plus d'intérêt qu'elles sont davantage, sur le plan local, un écho de la tradition, qu'un témoignage sur l'état de la critique historique à l'époque où elles furent écrites.

A la différence de son successeur, Jean Leblond, et contrairement à celui-ci, Albert le Grand n'a point voulu faire œuvre d'historien, mais bien plutôt d'hagiographe au sens traditionnel du mot. Cependant les historiens actuels doivent lui être reconnaissants de leur avoir transmis ses sources, sans trop les déformer, leur laissant ainsi la possibilité de les critiquer eux-mêmes tout à leur aise. Le fait que ces derniers n'aient pas manqué de s'y employer ne saurait préjudicier en définitive à la bonne renommée de l'auteur dont l'honnêteté ne saurait être soupçonnée.

Les faiblesses d'Albert le Grand ne s'expliquent en réalité que par le souffle patriotique qui l'anima. Elles se comprennent aisément dans l'atmosphère baroque du temps. Il ne nous appartient pas aujourd'hui de nous faire juges de ses intentions, pas davantage de le critiquer dans un esprit qui n'était point le sien au moment où il écrivait. A ses yeux, ne l'oublions pas, cette vaste compilation devait constituer un MONUMENT NATIONAL. La Tradition bretonne ne se comprendrait point sans lui. C'est pourquoi notre grand hagiographe classique mérite davantage de le mériter qu'on nous l'ait prouvé à son égard tant de nos jeunes compatriotes bretons.

M. D.

LES MILICES GARDES-COTES EN BRETAGNE D'APRES LA REFORME DE M. LE MARECHAL DE BELLE-ISLE (1756-1778)

(Communication de Mlle Christine LACOMBE, attachée au Service Historique de l'Armée, Vincennes.)

Au XVIII^e siècle, les attaques répétées sur les côtes obligèrent l'autorité royale à mettre sur pied une nouvelle organisation défensive du littoral. Il s'agissait moins de faire face à un débarquement massif de l'ennemi que d'arrêter les dévastations économiques causées par des invasions courtes et soudaines du type de celle dont la Bretagne avait été la victime à Saint-Cast en 1736. Les compagnies d'infanterie de milices gardes-côtes, recrutées dans les paroisses maritimes, étaient habillées et appointées par le roi et encadrées par des officiers locaux. La réforme préconisée par le maréchal de Belle-Isle avait pour but de mieux assurer la défense des provinces côtières, en particulier la Bretagne. Chez

nos, aux termes de stipulations de l'Édit d'Union, nul Breton ne pouvait être contraint à du service en dehors de la Bretagne. La protection des côtes assurée par quelques troupes de volontaires mal encadrées, laissait fort à désirer. La réforme, soutenue par les États de la province, était économique pour les finances royales et laissait le champ libre pour la défense sur les autres frontières. Elle fut hélas éphémère. Par ordonnance de 1778, les milices gardes-côtes retrouvèrent leur mission d'origine, à savoir le guet et la garde des côtes et furent mises au service des milices gardes-côtes et furent nommés « canonniers gardes-côtes ».

La conférence nous fait connaître les dispositions particulières prises par le maréchal de Belle-Isle pour assurer le recrutement, l'organisation, l'administration, le service et l'entretien des milices gardes-côtes en Bretagne. Elle rappelle les ordonnances prises à cet effet par le département de la Guerre en particulier celles des 4 avril 1755, 15 mai 1758, 24 février 1769, 30 juin 1772 et les règlements d'application du 10 avril 1758 et du 2 juillet 1759.

Grâce aux sources manuscrites nombreuses conservées par l'ancien Dépôt central de l'Artillerie à Paris, l'auteur a reconstitué l'étendue et la division territoriale des vingt compagnies gardes-côtes de Bretagne — il y a eu chacun des lieux, lesquelles dépendaient de la division maritime et non des milices gardes-côtes — leurs bases étaient : Dol, Plancocq, Saint-Brieuc, Paimpol, Vieux-Genet, Lambion, Pleslin, Saint-Pol-de-Léon, Lanvéné, Saint-Renan, Landerneau, Crozon, Pont-Croix, Quimper, Hennebont, Vannes, La Roche-Bernard, Guérande, Pornic. Elle a pu identifier les villages appartenant de chaque capitainerie où étaient recrutés les hommes pour être enrôlés dans les compagnies détachées et les compagnies du guet, retracer l'organisation de la défense des côtes avec l'implémentation des batteries, leurs objectifs de défense et les signaux répartis sur la côte, ainsi que les mouvements des troupes milices gardes-côtes en cas d'offensive. Il est regrettable que les nominations des officiers milices gardes-côtes et les rôles des troupes n'aient pu être retrouvés.

CONGRES

de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DES PAYS DE L'OUEST

(Avranches, 31 mai - 3 juin 1966)

LE PETIT-MAINE EST-IL BRETON ?

(Extrait de la communication de M. Michel DUVAL, docteur en droit, aux Journées d'histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France.)

Au XVIII^e siècle, on désignait communément sous le vocable « Petit Maine », une minuscule contrée de quelques centaines d'hectares, situés aux confins de la Normandie, de la Bretagne et du Maine. Limitée à l'est par le littoral de la Bretagne et du Maine, limitée à l'ouest par les cours de la Glaine et de l'Airon, elle s'étendait naguère des extrémités orientales des paroisses bretonnes de Bazouges et de Louvigné aux abords immédiats des villages de Saint-Maix et Saint-Ellier dans le Maine. Cette région de marches était exempte de tailles, gabelles et généralement de tous

les droits auxquels se trouvaient assujettis les autres vassaux des seigneurs de Mayenne ou leur ayant cause. Fait paradoxal, cette petite enclave, bien que rattachée féodalement à une seigneurie du Maine et au spirituel de Rennes, n'était point considérée par ses habitants comme appartenant au Maine.

Ces terrains avaient été, au cours des siècles précédents, colonisés par des hommes venus des paroisses bretonnes de La Bazouge et de Louvigné, lesquels continuaient à se considérer comme Bretons.

Cette situation trouvait son origine dans la transaction signée en 1208 par le baron de Fougères et aux termes de laquelle, le seigneur de Mayenne, en contre-partie de la renonciation de l'hommage qu'il lui devait sur ces terres, s'engageait désormais à payer à son ancien suzerain une rente annuelle de 30 livres. Ce transport de mouvance laissait subsister dans leur intégralité tous les liens rattachant les habitants de ce territoire à l'ordre religieux et politique antérieur, en sorte que, devenant vassaux du seigneur de Mayenne, ils n'en demeuraient pas moins sujets du duc de Bretagne et soumis aux juridictions paroissiales dont ils dépendaient précédemment.

À la fin du IX^e siècle, les victoires de Nominoë et de ses successeurs étendirent, rappelons-le, la domination des Bretons jusqu'au cours de la Mayenne. La cession par Charles le Simple à Rollon des droits qu'il tenait de sa couronne sur les terres cédées par Charles le Chauve ne modifièrent en rien les rapports de la seigneurie de Mayenne avec la Bretagne. Le titulaire de ce fief se trouvait sur cette marche où il avait édifié la solide forteresse de Pont-Main, simultanément vassal du duc de Normandie et du duc de Bretagne. Une seule solution s'offrait à lui pour éviter d'être compromis dans les conflits entre les deux domination : soumettre celles de ses terres qui relevaient de la Bretagne et donner, de ce côté, à son suzerain un homme qui le remplacerait et acquiescerait en son lieu et place les services féodaux.

Plus tard, à la suite de la reconquête sur les Anglais par les soldats du roi de France de la partie occidentale du fief et de la destruction de l'ancienne châtellenie du Pont-Main, la seigneurie de Mayenne resta divisée en deux parts : l'une relevant du diocèse du Mans et par voie de conséquence du royaume de France, l'autre du diocèse de Rennes et de la Bretagne.

Ce ne fut qu'au lendemain de la Révolution que cette ancienne seigneurie du Maine, qui, entre temps avait été défrichée, mise en valeur et rattachée à la paroisse de Saint-Ellier, fit retour au spirituel à la Bretagne. C'est ainsi qu'elle fut incorporée dans le département d'Ille-et-Vilaine auquel elle est aujourd'hui encore rattachée. Il semble qu'il eût été intéressant de connaître si les habitants de ce territoire avaient été rattachés à l'histoire de la Bretagne.

M. D.

LA POPULATION BRETONNE AU XV^e SIÈCLE

(Communication de M. Jean-Pierre LEGUAY, agrégé de l'Université, à la séance de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, du 8 novembre 1965.)

Les Archives de la Loire-Atlantique possèdent un registre de la réformation générale des feux de la Bretagne, contenant l'enregistrement sommaire en 217 feuillets des soulèvements qui furent menés par des commissaires, en vertu d'une ordonnance ducale de 1426. Ce document exceptionnel indique paroisse par paroisse le nombre exact de leurs feux, unités impossibles permettant la levée du fouage.

Malgré des difficultés innombrables, la plupart des paroisses reçurent la visite des enquêteurs entre 1426

et 1443. C'est ainsi que dans l'évêché de Rennes, 190 localités furent réformées. Une première estimation faite en 1430 nous donne un total de 45.015 feux 1/3, soit une diminution d'environ 20 % des unités imposables par rapport à une première enquête datant du début du siècle. L'évêché de Dol a perdu 38 % de ses feux, celui de Rennes 35 %. En 1443, leur nombre est ramené à 43.699 dont 9.909 pour le diocèse de Rennes.

Sous Jean V, deux estagés furent compris dans un feu. À partir de cette donnée, on estime qu'en Bretagne la population contribuable était d'environ 120 à 135.000 personnes. Signalons cependant que les nobles, les clercs et un certain nombre de roturiers pauvres ou exempts ne contribuèrent pas au fouage. Nous pouvons chiffrer à 20 % environ la proportion de ces exemptés.

Compte tenu de ces précisions indispensables et sous réserve d'une importante incertitude, nous pouvons évaluer de 400.000 à 500.000 ressortissants, la population totale du duché à cette époque.

Quelle en était la répartition? Sur la façade maritime nord, l'essor démographique s'accroît dans le courant de la première moitié du XV^e siècle. Dans le Trégor, le Léon, le Goëlo, autour de l'estuaire de la Rance, on relève une moyenne de 40 feux, puis, en 1443, de 18 feux par village. Au sud, par contre, la population est moins dense. Elle tend cependant à s'accroître autour de certains petits centres : Crozon (127 feux), Pont-Abbé, Pont-Croix, etc. Concarneau, Lorient, Vannes, Auray, Guérande, sont déjà assez peuplés, ainsi que les alentours de certains feux (Hennebont, Pont-Suffit, La Roche-Bernard). Le centre de la péninsule (monts d'Arree, montagnes Noires) paraît beaucoup plus désertique.

Dans l'ensemble toutefois, et ceci est à noter, la répartition de la population bretonne était alors beaucoup mieux équilibrée qu'elle ne l'est aujourd'hui et qu'elle ne risque de le devenir, si le mouvement de concentration amorcé depuis quelques années, vient à s'accroître sous l'égide d'une politique autoritaire de reconversion économique.

BIBLIOGRAPHIE

FR. MARQUER
UN CHEF DE LA CHOUANNERIE BRETONNE :
LE GÉNÉRAL LE SOL DE GRISOLLES

L'Académie de Bretagne vient de décerner à notre ami une haute récompense. Cette récompense au même titre que les éloges qui lui ont été décernés par le jury de doctorat de faculté des lettres de Rennes (4 juin 1966) sont pleinement justifiées. C'est en effet une somme de l'histoire de la chouannerie au pays goëlo que nous présente Fr. Lannig et par là-même une contribution de grande valeur à l'histoire de notre Bretagne.

M. D.

Le livre, un volume de 410 pages, vient de sortir aux Presses Bretonnes de Saint-Brieuc, agrémenté d'une fort belle couverture de Xavier de Langlais. Il retrace la biographie d'un ancien officier de marine gubernaif devenu, après une brève émigration, le principal compagnon d'armes du grand Georges, puis son successeur. À travers l'odyssée de ce soldat loyal et courageux, revivent les grandes heures de la seconde chouannerie (il ne participa point en effet à la conjuration bretonne de la Rozière), celles aussi de la nouvelle insurrection de 1815 à laquelle il apporta un concours décisif. Nous ne pouvons que rendre hommage aux patientes recherches de l'auteur, à son sens patriotique aussi. Un grand livre, à la gloire de la Bretagne.

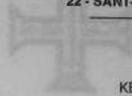
S'adresser à la Librairie Saint-Hervé à Quémenerbet. Prix : 35 francs plus frais.

M. D.

KUZUL AR BREZHONEG

28, straed an Tri-Breur-ar-Gov
22 - SAINT-BRIEG

e Karaez d'ar 21-5-67.



KEMENN a-berzh dileuridi kengevredigezhioù

KUZUL AR BREZHONEG

bodet e KARA EZ d'ar sul 21 a viz Mae 1967

da It.It. hag Ao.Ao. Dilennidi Departamantoù Breizh

(22) Aodoù-an-Hanter-noz,

(35) Il-ha-Gwillen,

(44) Liger-ar-Mor,

(56) Mor-Bihan,

(29) Penn-ar-Bed.

Itronezed hag Aotrounez.

Kaset e vez deomp keloù diwarbenn labour drastus kargidi 'zo e Breizh.

Anvioù-lec'hioù hor Bro a vez kemmet ha distreset ganto,

"Kroaz-hent" o tont da "Croissant",

"Ker-saoz" — "Kersauce",

"Ar Ger-nevez" — "La Ville Neuve".

Kantadoù a anvioù-lec'h, bet dibabet gant hon hendadoù diwar zoareoù ar c'horn-bro pe reoù an annezerien (lod eus an anvioù-mañ o tont eus marevezh donedigezh ar Vrezhoneg da Arvorig) a vez skarzhet-kuit.

Arouezioù hon istor hag hor sevenadur eo a skarzher diwar zouar hor Bro.

Aet eo adaozerien hon anvioù-lec'h betek re-bell gant hentenn o faltazi hag o farserezh-lu.

War ar gelaouenn "La Liberté du Morbihan" ez eus bet embannet nevez 'zo ur pennad o tispiegañ e oa deut an anv-lec'h gwenedek "COH GRAC'H" (Kozh Grec'h) da vezañ "CORPS GRAS" (danvezioù druz) war an arouezennoù-hent. (11 a viz Mae 1967.)

Goulenn a reomp ouzhoc'h, Itronezed hag Aotrounez hon Dilennidi, kemer pled gant ar gudenn-mañ ha lakaat dibab evit kas da benn al labour dastum hag adkempenn an ANVIOÙ-LEC'H E BREIZH, tud barrek war hon istor ha war hor yezh.

War-un-dro gant hor soñjoù doujus, e kasomp deoc'h

Itronezed hag Aotrounez

hor gourc'hemenoù evit al labour a rit evit Breizh.

Vefa de BELLAING,

Kadoriadez "KUZUL AR BREZHONEG"
a-berzh Kengevredigezhioù K.A.B.

- 1° Skourr Breizh ar C'hendalc'h Keltiek.
- 2° Kevredigezh ar Skrivagnerion.
- 3° Al Liamm - Tir na n-og.
- 4° Embannadurioù Al Liamm.
- 5° Barr-Heol.
- 6° Ar Bedenn evit ar Vro.
- 7° Skol.
- 8° Hor Yezh.
- 9° Embannadurioù ar Bibl.
- 10° Kamp Etrekeltiek ar Vrezhonegerion.

- 11° Kevredigezh Selaouerien ar Skingomz.
- 12° Preder.
- 13° Wanig ha Wenig.
- 14° Skol Ober.
- 15° Ar Bed Keltiek.
- 16° Urzh skouted Bleimor.
- 17° Strollad an Deskadurezh Eil Derez (S.A.D.E.D.).
- 18° Levrioù ar Vugale.
- 19° Emglev An Tiegezhioù.

KUZUL AR BREZHONG
 10000-THAAR - 12



SOUVENIR BRETON
KOUN BREIZH

ASSOCIATION TRADITIONALISTE ET CULTURELLE
 (Décl. J.O. 8 octobre 1954)

GRAND CONSEIL — KUZUL MEUR

PRÉSIDENT D'HONNEUR POUR L'OCCIDENT — PENNTEIR

S.A.S. le Prince **Alain de Rohan-Guiméné**, prince de Rochefort et de Montauban, duc de Montbazou et de Souillac.

GWENTIERNEB AR VRO

CO-PRÉSIDENTS D'HONNEUR POUR LA BRETAGNE

M. le Vicomte **Olivier de GIBON** — Lieutenant Colonel Comte Léonor de **ROHAN-CHABOT**
 (Descendant direct d'Yves II de Portugal, Duc des Bretons, à 1180, et de la Maison de Rennes.) — Secrétaire général de l'Association Bretonne
 Nantes — Sautron — Rennes — Amaran

- Commissaire aux études de l'histoire militaire bretonne :** Amiral Jacques de LESOUEN de PLESSIS-CASSO, Rennes.
- Commissaire à la recherche historique bretonne :** M. Roger HERVE, Agrégé de l'Université, Bibliothèque nationale, Département des cartes et plans, Paris.
- Conseiller littéraire de langue bretonne :** M. Yvon OLLIVIER, Bibliothécaire à l'École nationale d'Agriculture, Rennes.
- Conseiller littéraire de langue française :** M. le Baron Armand de BLOQUEL de CROIX de WISQUES, Ecrivain et Peintre de Marine, Chevalier de l'Ordre souverain et militaire de Malte, Nantes.
- Banneret ordinaire aux célébrations du Koun Breizh Douger Arouez "Koun Breizh" :** Albert POULAIN, Habitat rural, Rennes.
- Ancien Président du Souvenir Breton :** Colonel-Comte Pierre de SOUGRENET de LA TOULANNE † 1955.
- Ancien membre du Grand Conseil :** Révérendissime Dom Alexis PRESSE, abbé de Bazouges † 1965.

CONSEIL PERMANENT — KUZUL LABOUR

- Président-Chancelier — Pennkanseller :** M. Raïffig TULLOU, Sculpteur-Statuaire, auteur du monument au Ruz Nominé à Bains (1952).
- Secrétaire général — Segretour-Meur :** M. Michel DUVAL, Docteur en Lettres, Docteur en Droit, Rennes.
- Délégué permanent aux commémorations — Kannad "Koun Breizh" :** M. Alain LE LOUARN, Journaliste, 30, place des Lices, Rennes.

NOTA. — Le Conseil permanent est seul habilité — sauf mandat spécial — à prendre toutes initiatives concernant les activités du Souvenir Breton.

AVIS. — Nous nous excusons de ne pouvoir reproduire dans le présent éditorial l'étude en langue bretonne de notre ami Al Louarn sur les Monnaies de Bretagne. La publication en sera reportée au prochain numéro, rehaussée de gravures de notre président, en cours de préparation. Dans cet éditorial sera également publiée la suite de notre étude sur la Maison de Gibon, ainsi que les Ephémérides de notre compatriote Le Barac.

Gant plijadur, e tegerimp evit SKOED, pennadoù-studi Istor Breizh, Hep Brezhoneg, Breizh ebet! Skrivit mar plij!

11. Kuzul Meur
 12. Kuzul Meur
 13. Kuzul Meur
 14. Kuzul Meur
 15. Kuzul Meur
 16. Kuzul Meur
 17. Kuzul Meur
 18. Kuzul Meur
 19. Kuzul Meur
 20. Kuzul Meur

Gweiloc'h eo enouiñ ur c'houlaoenn
Eget fuloriñ en deñvalijenn.

(Confusius.)



BREZHONEG e BREIZH

pelec'h... penaos ?... gant

BRUDAÑ HA SKIGNAÑ

30 leurgêr al Lisoù, 35 - ROAZHON

un nom... ?

une phrase... ?

un texte... ?

en LANGUE BRETONNE

consultez :

BRUDAÑ HA SKIGNAÑ

(Publicité et Diffusion bretonnes)

30, place des Lices, 35 - RENNES